

Kenya : la Commission électorale sous le coup d'une enquête

@rib News, 24/09/2017 – Source AFP Le parquet kenyan a ordonné à la police et à l'agence anti-corruption d'enquêter sur la commission électorale pour "irrégularités" et actes "illégaux" présumés commis dans le déroulement de la présidentielle d'août qui a été invalidée. [Photo : Le président de la Commission électorale kenyane, Wafula Chege, lors de la proclamation des résultats provisoires de l'élection présidentielle d'août 2017.]

Le directeur des poursuites publiques Keriako Tobiko a précisé qu'une enquête complète sur la Commission électorale indépendante (IEBC) devait être bouclée dans un délai de 21 jours. Saisie par l'opposition, la Cour suprême a invalidé le 1er septembre la réélection de M. Uhuru Kenyatta avec 54,27% des voix, contre 44,74% à l'opposant Raila Odinga. Initialement prévue le 17 octobre, la nouvelle élection a été reportée au 26 octobre, de nombreux doutes demeurant toutefois sur la capacité de l'IEBC à organiser le scrutin dans les temps. La Constitution prévoit elle que la nouvelle élection doit être organisée dans les 60 jours suivant la décision de la Cour suprême, soit d'ici au 31 octobre. Dans une lettre adressée samedi à la direction du département d'enquêtes criminelles et à la commission anti-corruption, M. Tobiko a ordonné une enquête "approfondie et complète" sur les irrégularités pointées par la Cour Suprême. Lors de la publication des attendus de sa décision du 1er septembre, la Cour suprême a sévèrement blâmé l'IEBC pour sa gestion des élections du 8 août, évoquant des irrégularités dans la transmission des résultats ainsi que des "problèmes institutionnels systémiques" au sein de cette institution. L'opposition a conditionné sa participation au nouveau scrutin à la démission de plusieurs membres de l'IEBC, notamment. Le président Kenyatta a lui exclu tout remaniement en profondeur de l'institution. Le président a aussi vivement critiqué la Cour suprême, l'accusant d'avoir perpétré un "coup d'Etat" en invalidant sa réélection. M. Kobiko a ajouté que la police et l'agence anti-corruption devaient également enquêter sur des allégations formulées par la coalition d'opposition (Nasa) contre onze membres de l'IEBC, accusés notamment d'infractions. La Nasa a envoyé une lettre à l'IEBC où elle demande notamment le renvoi de certains responsables, un changement de fournisseur de matériel électoral ainsi que la diffusion en direct des résultats de chaque circonscription. Sans quoi, a-t-elle redit, elle boycottera les élections. Selon l'opposition, le système de transmission des résultats avait été piraté, et ceux émanant des bureaux de vote avaient été modifiés électroniquement en faveur de Kenyatta.